

L'affaire de Glozel devant la correctionnelle

Paris, 29 février.

Les débats de cette affaire sur l'assignation en diffamation reçue par MM. Dussaud et Serpin (ce dernier gérant du *Matin*), à la requête de M. Fradin, se sont engagés aujourd'hui devant la douzième chambre.

M^e José Téry, pour le gérant du *Matin*, a déposé des conclusions tendant à une expertise : des experts désignés par le tribunal feraient à Glozel des fouilles entourées de toutes les garanties et examineraient ensuite les objets trouvés. Il ne faut pas, estime-t-il, opérer sur des objets trouvés dans une étable, mais sur des objets trouvés dans le champ de Glozel et dans un endroit qui ne sera pas indiqué. L'expertise pourrait être confiée à M. Bayle, chef de l'identité judiciaire, ou à M. Locard.

M^e Campinchi fait remarquer : « Et au docteur Paul pour les os ! » (Hilarité.)

M. Falcoz, substitut du procureur, en quelques mots, objecte que, s'agissant d'une affaire de diffamation, il ne lui paraît pas nécessaire de recourir à une telle opération.

M^e Campinchi, pour M. Fradin, réclame à son tour cette expertise, affirmant que ses clients veulent toute la lumière. Il saisit l'occasion pour protester « contre la brutalité et l'illegalité » de la perquisition pratiquée, la semaine dernière, à Glozel, perquisition dont les résultats sont insignifiants et suspects, M^e Marc de Molène s'est associé aux paroles de M^e Campinchi. Et M^e Maurice Garçon, pour M. Dussaud, seul de son avis, a combattu cette proposition d'expertise.

Après divers incidents d'audience le tribunal renvoie à huitaine son jugement sur cet incident d'expertise.

LA QUERELLE DE GLOZEL

UNE NOUVELLE PLAINTE

Paris, 11 janvier.

Cependant que l'attention se porte tout entière sur les Fradin, un second procès se prépare. C'est, celui-ci, un procès de savants.

M^e Maurice Garçon, qui déjà est chargé de la défense de M. Dussaud, a reçu, en effet, ce matin de Toulouse, une dépêche expédiée par M. le comte Louis Bégouën, professeur à la Faculté des lettres de cette ville et préhistorien bien connu.

Le comte Bégouën s'estime diffamé par les accusations que M. Loth vient de porter contre lui dans son cours du Collège de France. Il vient donc d'adresser à M. Maurice Croiset, administrateur général du Collège de France, une plainte contre M. Loth et de charger M^e Maurice Garçon de poursuivre le professeur en diffamation.

AU COLLEGE DE FRANCE

Paris, 11 janvier.

Aucune décision n'a encore été prise ce matin par M. Maurice Croiset, administrateur du Collège de France, à la suite de la demande d'interdiction des cours de M. Loth, demande formulée par l'assemblée des professeurs du Collège.

M. Maurice Croiset se refuse de faire toute déclaration.

LES FRADIN ASSIGNENT

Paris, 11 janvier.

Sur requête de MM. Claude et Emile Fradin, propriétaires du champ de Glozel, M. Dussaud, conservateur du musée du Louvre, vient d'être assigné devant le tribunal de la Seine, ainsi que le gérant du journal où ont paru des informations que MM. Fradin jugent diffamatoires.

Bibliothèque Maison de l'Orient



144340